

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°...../AONR/MINT/CIPM/2026
DU 1. MAI 2026 RELATIF A LA MAITRISE D'OEUVRE DE LA MISE EN PLACE D'UN
SYSTÈME DE GESTION INTELLIGENT DU TRAFIC ROUTIER AU CAMEROUN.

Financement : Fonds Routier,
Exercices : 2026 et 2027

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le souci de rendre les axes routiers plus sûrs, propices à l'intensification du trafic routier et réduire à leur simple expression, les accidents imputables au réseau routier, le Ministre des Transports (MINT), Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Restreint pour la maîtrise d'œuvre de la mise en place d'un système de gestion intelligent du trafic routier au Cameroun.

Le présent Appel d'Offres fait suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt n°006/AAMI/MINT/SDBMM/SMAR/2025 du 28 Octobre 2025.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

La mission du consultant portera sur la maîtrise d'œuvre du système de gestion intelligent et du centre de monitoring correspondant.

A cet effet, le consultant veillera au respect des cahiers de charges du prestataire agréés, notamment :

1. Contrôle et évaluation des équipements, du matériel, du personnel et des logiciels

Le consultant devra procéder au recensement des équipements, du matériel, du personnel et des logiciels en place afin de faire une comparaison aux dispositifs du cahier des charges, à des tests de performance et de conformité sur les différents sous-systèmes.

2. Evaluation et appréciation de la qualité des applications et logiciels installés.

3. Le contrôle et l'évaluation de Performance du Système

- Fiabilité : vérifier que le système fonctionne correctement et sans interruption.
- Précision : évaluer la précision des données collectées et des informations fournies.
- Vitesse de traitement : vérifier que les données sont traitées et analysées en temps réel.

4. Le contrôle et l'évaluation de la Qualité des Données

- Exactitude : vérifier que les données collectées sont exactes et fiables.
- Complétude : évaluer si les données collectées sont complètes et couvrent tous les aspects du trafic routier.
- Actualité : vérifier que les données sont mises à jour en temps réel.

5. Le contrôle et l'évaluation de la Sécurité

- Protection des données : vérifier que les données collectées sont protégées contre les accès non autorisés.

- Sécurité du système : évaluer la sécurité du système contre les cyberattaques et les défaillances techniques

6. Le contrôle et l'évaluation de l'Utilisation et l'Adoption

- Utilisation du système ; évaluer si les utilisateurs. (MINT, gestionnaires de trafic, gendarmes, policiers, etc.) utilisent correctement le système.
- Formation et soutien : vérifier si les utilisateurs ont reçu une formation adéquate et si le soutien technique est disponible

7. Le contrôle et l'évaluation de l'Impact sur le Trafic

- Fluidité du trafic : évaluer l'impact du système sur la fluidité du trafic et la réduction des embouteillages.
- Sécurité routière : vérifier si le système contribue à réduire les accidents de la route.
- Temps de trajet : évaluer l'impact du système sur les temps de trajet et la productivité des usagers

8. L'évaluation du contrôle des recettes s'il y a lieu.

- Recettes provenant des contraventions : évaluer l'impact du système sur la production des recettes

9. Le respect de la conformité des procédures par rapport aux cahiers de charges.

- Le consultant devra vérifier que les traitements effectués produisent bien en sortie les résultats attendus.
- La sécurité de la procédure de gestion des codes d'accès à l'application
- Les procédures mise en place pour la gestion des incidents fonctionnent parfaitement.
- La mission du consultant comprend deux (02) tranches et se déroulera en trois (03) phases sur
- Une durée de douze (12) mois pour chacune des tranches.

- Tranche Ferme

Phase 1 : Rédaction du rapport méthodologique

Cette phase, d'une durée d'un mois sera consacrée à :

- L'identification des tâches à réaliser ;
- L'analyse du cadre logique de l'ensemble des tâches ;
- L'élaboration d'un planning d'exécution des tâches en termes de délai, des charges et des ressources ;
- La préparation du cadre de la réception provisoire relative au matériel à fournir.

Au terme de cette phase, le consultant produira un rapport en sept (07) exemplaires, sur la méthodologie d'exécution de l'ensemble de la prestation qui guidera les prises de décision de la commission de réception.

Ce rapport fera l'objet d'une recette technique pendant la réception provisoire du marché de base

Phase 2 : Suivi et contrôle des études techniques et conception générale

Il s'agira au cours de cette phase qui va durer deux (02) mois de procéder au suivi-évaluation des activités de la première phase de la tranche ferme.

Cette phase sera consacrée au suivi du projet en termes de :

- Tenue d'un journal de bord et des réunions faisant ressortir les informations et messages

communiqués, ainsi que les difficultés rencontrées et les décisions prises ;

- Préparer les recettes techniques provisoires relative aux prestations fournies consistant à la vérification préalable de la conformité du cahier des charges ;
- Elaborer en liaison avec la Direction technique le Procès -Verbal provisoire de validation du rapport d'étude et du plan d'exécution ainsi que le cahier de charge pour les développements spécifiques.

Au terme de cette phase, le consultant produira un rapport en sept (07) exemplaires, sur la conformité d'exécution de l'ensemble de la prestation qui aura guidé la prise de décision de la commission de réception.

Ce rapport fera l'objet d'une recette technique pendant la réception provisoire du marché de base.

Phase 3 : Réception des fournitures et opérations de la Tranche ferme

Il s'agira au cours de cette phase va durer neuf (09) mois de :

- De tenir un journal de bord et des réunions faisant ressortir les informations et messages communiqués, ainsi que les difficultés rencontrées et les décisions prises ;
- Préparer de la réception technique provisoire relative aux équipements à fournir consistant à la vérification préalable de la conformité du cahier des charges du prestataire ;
- Accompagner le MINT dans le suivi du déploiement et des installations des équipements fournis ;
- Préparer en liaison avec la Direction des transports routiers (Direction Technique) la tenue effective de la recette technique des rapports de développement et des tests de mise en fonction des équipements et matériels commandés,
- Elaborer en liaison avec la Direction technique le Procès -Verbal provisoire de la tranche ferme.

Au terme de cette phase, le consultant produira un rapport en sept (07) exemplaires, sur la conformité d'exécution de l'ensemble de la prestation qui aura guidé la prise de décision de la commission de réception.

Ce rapport fera l'objet d'une recette technique pendant la réception provisoire du marché de base

- Tranche conditionnelle

Phase 1 : Rédaction du rapport méthodologique

Comme pour la tranche ferme, cette phase d'une durée d'un mois sera consacrée à :

- L'identification des tâches à réaliser ;
- L'analyse du cadre logique de l'ensemble des tâches ;
- L'élaboration d'un planning d'exécution des tâches en termes de délai, des charges et des ressources ;
- La préparation du cadre de la réception provisoire relative au matériel à fournir.

Au terme de cette phase, le consultant produira un rapport en sept (07) exemplaires, sur la méthodologie d'exécution de l'ensemble de la prestation qui guidera les prises de décision de la commission de réception.

Ce rapport fera l'objet d'une recette technique pendant la réception provisoire du marché de base

Phase 2 : Recettes techniques des prestations de la Tranche conditionnelle

Cette phase d'une durée de neuf (09) mois sera consacrée à l'évaluation des performances du système à travers :

1. le niveau performance du système de gestion de trafic, y compris les temps de réponse et les taux de réussite.
2. Le rapport sur l'efficacité du système de gestion de trafic et les améliorations possibles
3. Les interactions avec les agents verbalisateurs sur les contraventions constatées ;
4. le diagnostic de production des données de trafic
5. les conditions de circulation, les embouteillages et les incidents.
6. les incidents qui se produisent sur les routes, tels que les accidents ou les travaux.
7. L'analyse de la fluidité du trafic : analyse des données de trafic pour identifier les zones de congestion et les heures de pointe.
8. L'analyse des temps de trajet pour identifier les itinéraires les plus rapides et les plus efficaces.
9. L'analyse détaillée des infractions au code de la route constatées ou relevées avec ou sans intervention des agents verbalisateurs.

Au terme de chacun trimestre de cette phase, le consultant devra produire en sept (07) exemplaires, pour la bonne du Maître d'Ouvrage, un rapport trimestriel d'évaluation des performances du système. Chacun de ces rapports sera soumis à l'appréciation de l'équipe de suivi du projet du Maître d'Ouvrage.

Au terme de cette phase, le consultant produira un rapport en sept (07) exemplaires, sur la conformité d'exécution de l'ensemble de la prestation qui aura guidé la prise de décision de la commission de réception.

Ce rapport fera l'objet d'une recette technique pendant la réception provisoire du marché de base.

Phase 3 : suivi-évaluation des performances générales de la prestation

Il s'agira au cours de cette phase d'une durée de deux (02) mois de :

- Suivre et évaluer en liaison avec la Direction Technique les performances du Système de Gestion Intelligent du trafic ;
- Préparer en liaison avec la Direction des transports routiers (Direction Technique) les tenues effectives des sessions de réception définitives des de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle ;
- Produire les procès-verbaux y relatives.

Au terme de cette phase, le consultant produira un rapport en sept (07) exemplaires, sur la conformité d'exécution de l'ensemble de la prestation qui aura guidé la prise de décision de la commission de réception.

Ce rapport fera l'objet d'une recette technique pendant la réception provisoire du marché de base

3. ALLOTISSEMENT

Cette prestation comprend un lot unique.

4. COÛT PRÉVISIONNEL

Le coût prévisionnel de la prestation à l'issue des études préalables est de de soixante millions (60 000 000) Francs CFA TTC, soit trente millions (30 000 000) par tranche.

5. DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est vingt-quatre (24) mois soit douze (12) mois calendaires par tranche. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux entreprises figurant sur la liste restreinte issue de l'Appel A Manifestation d'Intérêts (AAMI) n° 006/AAMI/MINT/SDBMM/SMAR/2025 du 28 Octobre 2025.

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
1	AFREETECH	TEL: 242 68 56 77/673 80 81 48, BP: 35107 Yaoundé
2	ETS TFM INTERNATIONAL	TEL: 675 252 489/656 762 748, BP: 7048 Yaoundé
3	ETS SEIFORM	TEL: 656 762 748, BP: 7966 Yaoundé

7. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Fonds Routier, Exercice : 2026 et 2027.

8. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne exclusivement.

9. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Sous peine de rejet, Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission d'un montant de six cent mille (600.000) de francs CFA timbré, acquitté à la main, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme non conforme. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable et considérée comme absente. Toute caution de soumission doit être accompagnée d'un récépissé CDEC.

10. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d'Ouvrage aux heures et jours ouvrables au service des marchés, numéro de porte C120, téléphone : (237) 222 23 31 73 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La version physique du dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue au service des marchés porte C120, téléphone : (237) 222 23 31 73 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable (des frais d'achat du DAO) de cinquante mille (50 000) Francs CFA au Trésor Public.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. REMISE DES OFFRES

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

La soumission étant exclusivement en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 2^e Juin 2026 à 13h. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, l'original physique de l'offre et le récépissé de dépôt en ligne devront être transmis sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », pour la copie de sauvegarde en plus de la mention ci-dessous au Service des Marchés dans les délais impartis :

N° 001 / 001 / AONR/MINT/CIPM/2025 DU 13 MAI 2026 POUR LA MAITRISE
D'OEUVRE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE GESTION INTELLIGENT DU
TRAFFIC ROUTIER AU CAMEROUN

FINANCEMENT : FONDS ROUTIER-EXERCICE 2026 et 2027
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

La soumission étant en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituent l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituent l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 50 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

NB : la copie de sauvegarde doit être répartie dans trois clés USB différentes à savoir :

- 1^{er} clé contenant le dossier administratif et l'offre technique ;
- 2^{ème} clé contenant l'offre financière ;
- 3^{ème} clé (offre témoin) contenant l'offre financière.

13. RECEVABILITÉ DES OFFRES

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission

- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme non conforme. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable et considérée comme absente. Toute caution de soumission doit être accompagnée d'un récépissé CDEC.

En outre, les originaux des offres administratives, techniques et financiers paraphées, rédigées en français ou en anglais, seront déposées sous pli scellé au Service des Marchés du Ministère des Transports au plus tard le 02 JUILLET 2026 à 13 heures et devront porter la mention ci-dessous.

02 JUILLET 2026

N° 001 / AONR/MINT/CIPM/2025 DU 02 MAI 2025 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE GESTION INTELLIGENT DU TRAFIC ROUTIER AU CAMEROUN

FINANCEMENT : FONDS ROUTIER-EXERCICE 2026 et 2027

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Pour le cas de l'Appel d'Offres Restreint (ouverture en 02 temps) : il y a lieu de relever qu'en plus du nombre d'exemplaires de l'offre financière requis, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière, dans 2(deux) clés différentes, une pour servir d'offre témoin marquée comme telle, et destinée à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics pour conservation. Le défaut de présentation de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés.

14. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres sera effectuée en deux temps.

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le 02 JUILLET 2026 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère des Transports dans la salle de du bâtiment rond du MINT.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique qualificative de 70/100 seront ouvertes le 02 JUILLET 2026 à 14 heures par la même Commission et dans la même salle à une date ultérieure après publication des résultats de l'évaluation technique.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprise.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requisés doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. CRITÈRES D'ÉVALUATIONS

Les offres seront évaluées selon les principaux critères ci-après déclinés.

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères éliminatoires et essentiels

15.1 Critères éliminatoires

Le non-respect d'un critère éliminatoire entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire notamment :

1. Absence ou non-conformité du cautionnement de soumission timbrée à l'ouverture des plis conformément aux textes en vigueur ;
2. Non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
3. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
4. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
5. Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
6. Absence dans le DQE d'un prix quantifié ;
7. Absence de l'offre financière témoin ;
8. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
9. Note technique inférieure à 80 sur 100 points ;
10. Non satisfaction de 80% des critères essentiels.
11. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
12. Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ;
13. Non-respect du format de fichier des offres ;
14. Absence des CCAP et TDR paraphés sur chaque page et signés à la dernière page avec la mention « lu et approuvé ».

15.2. Critères essentiels.

N°	Critères	Notation
1	Présentation de l'offre	05 points
2	Expérience du Soumissionnaire	30 points
3	Compétence du personnel dédié pour la mission	40 points
4	Compréhension des Termes de Référence et présentation, de méthodologie, du chronogramme et de l'organisation du travail	20 points
5	Moyen logistique et matériels	05 points
	Total	100 points

Les offres n'ayant pas obtenu au moins une note de 80 points sur 100 des critères essentiels, seront éliminées pour la suite de la procédure.

16. ATTRIBUTION

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification administrative, technique et financière requis et dont l'offre est évaluée la mieux-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

18. RABAIS

Pour être pris en compte, les éventuels rabais consentis doivent être mentionnés en lettres et en chiffres et non manuscrits sur la lettre de soumission.

19. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables au service des marchés, numéro de porte C120, téléphone : (237) 222 23 31 73 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

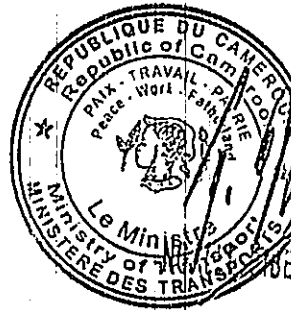
20. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro

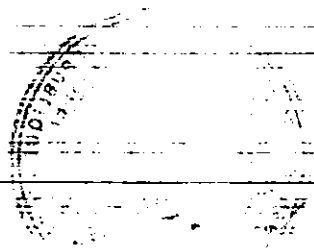
Ampliation :

- MINT
- ARMP
- Président -CIPM-SPI
- Affichage
- SMAR/archivage

Fait à Yaoundé, le 17 MAI 2026



[Signature]
Jean Ernest M. Nda



1971

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF TRANSPORT

17 MAY 2026
RESTRICTED NATIONAL TENDER NOTICE No. 006/AONR/MINT/CIPM/2026 OF
RELATING TO THE PROJECT MANAGEMENT OF THE IMPLEMENTATION OF AN
INTELLIGENT ROAD TRAFFIC MANAGEMENT SYSTEM IN CAMEROON.

Financing: Road Fund

Fiscal Years: 2026 and 2027

1. SUBJECT OF THE TENDER

In an effort to make road corridors safer, conducive to increased road traffic, and to minimize accidents attributable to the road network, the Minister of Transport (MINT), as Contracting Authority, is launching a Restricted National Tender for the project management of the implementation of an intelligent road traffic management system in Cameroon.

This Tender follows Expression of Interest Notice No. 006/AAMI/MINT/SDBMM/SMAR/2025 of 28 October 2025.

2. SCOPE OF SERVICES

The consultant's assignment will cover the project management of the intelligent management system and the corresponding monitoring center. To this end, the consultant will ensure compliance with the approved service provider's specifications, in particular:

1. **Inventory and evaluation of equipment, materials, personnel, and software** The consultant shall carry out an inventory of existing equipment, materials, personnel, and software in order to compare them against the specifications, and conduct performance and compliance tests on the various sub-systems.
2. **Evaluation and assessment of the quality of installed applications and software.**
3. **System Performance Control and Evaluation**
 - o *Reliability*: verify that the system operates correctly and without interruption.
 - o *Accuracy*: assess the accuracy of data collected and information provided.
 - o *Processing speed*: verify that data is processed and analyzed in real time.
4. **Data Quality Control and Evaluation**
 - o *Accuracy*: verify that collected data is accurate and reliable.
 - o *Completeness*: assess whether collected data is complete and covers all aspects of road traffic.
 - o *Timeliness*: verify that data is updated in real time.

5. Security Control and Evaluation

- *Data protection*: verify that collected data is protected against unauthorized access.
- *System security*: assess the system's resilience against cyberattacks and technical failures.

6. Usage and Adoption Control and Evaluation

- *System usage*: assess whether users (MINT, traffic managers, gendarmes, police officers, etc.) are correctly using the system.
- *Training and support*: verify whether users have received adequate training and whether technical support is available.

7. Traffic Impact Control and Evaluation

- *Traffic flow*: assess the system's impact on traffic fluidity and congestion reduction.
- *Road safety*: verify whether the system contributes to reducing road accidents.
- *Travel time*: assess the system's impact on travel times and user productivity.

8. Revenue Control Evaluation (where applicable)

- *Revenue from fines*: assess the system's impact on revenue generation.

9. Compliance of procedures with the specifications

- The consultant shall verify that the processes carried out produce the expected outputs.
- The security of the access code management procedure for the application.
- The procedures in place for managing functional incidents operate correctly.

The consultant's assignment comprises two (02) tranches and will be carried out in three (03) phases over a duration of twelve (12) calendar months per tranche.

— Fixed Phase —

Phase 1: Preparation of the Methodological Report

This one-month phase will be dedicated to:

- Identifying the tasks to be carried out
- Analyzing the logical framework for all tasks
- Developing an execution schedule in terms of timelines, workloads, and resources
- Preparing the framework for the provisional acceptance of materials to be supplied

At the end of this phase, the consultant will produce a report in seven (07) copies on the methodology for executing the entire service, which will guide the decision-making of the acceptance committee. This report will be subject to a technical acceptance review during the provisional acceptance of the base contract.

Phase 2: Monitoring and Control of Technical Studies and General Design

This two-month phase will involve monitoring and evaluating the activities of the first phase of the fixed tranche. It will cover:

- Maintaining a logbook and records of meetings documenting information and messages communicated, as well as difficulties encountered and decisions made
- Preparing provisional technical acceptance reviews of the services provided, including prior verification of compliance with the specifications
- Drafting, in liaison with the Technical Directorate, the provisional validation minutes of the study report and execution plan, as well as the specifications for specific developments

At the end of this phase, the consultant will produce a report in seven (07) copies on execution compliance, which will have guided the decision-making of the acceptance committee. This report will be subject to a technical acceptance review during the provisional acceptance of the base contract.

Phase 3: Reception of Supplies and Fixed Tranche Operations

This nine-month phase will involve;

- Maintaining a logbook and records of meetings documenting information and messages communicated, as well as difficulties encountered and decisions made
- Preparing the provisional technical acceptance of the equipment to be supplied, including prior verification of compliance with the service provider's specifications
- Supporting MINT in monitoring the deployment and installation of supplied equipment
- Preparing, in liaison with the Road Transport Directorate (Technical Directorate), the effective conduct of the technical acceptance of development reports and functional testing of ordered equipment and materials
- Drafting, in liaison with the Technical Directorate, the provisional minutes of the fixed tranche

At the end of this phase, the consultant will produce a report in seven (07) copies on execution compliance, which will have guided the decision-making of the acceptance committee. This report will be subject to a technical acceptance review during the provisional acceptance of the base contract.

— Conditional Phase —

Phase 1: Preparation of the Methodological Report

As with the fixed tranche, this one-month phase will be dedicated to:

- Identifying the tasks to be carried out
- Analyzing the logical framework for all tasks
- Developing an execution schedule in terms of timelines, workloads, and resources
- Preparing the framework for the provisional acceptance of materials to be supplied

At the end of this phase, the consultant will produce a report in seven (07) copies on the methodology for executing the entire service, which will guide the decision-making of the acceptance committee. This report will be subject to a technical acceptance review during the provisional acceptance of the base contract.

Phase 2: Technical Acceptance of Conditional Tranche Services

This nine-month phase will be dedicated to evaluating the system's performance through:

1. The performance level of the traffic management system, including response times and success rates
2. A report on the effectiveness of the traffic management system and possible improvements
3. Interactions with enforcement officers regarding observed traffic violations
4. Diagnostics of traffic data production
5. Traffic conditions, congestion, and incidents
6. Incidents occurring on roads, such as accidents or roadworks
7. Traffic flow analysis: analysis of traffic data to identify congestion zones and peak hours
8. Travel time analysis to identify the fastest and most efficient routes
9. Detailed analysis of road traffic violations observed or recorded with or without the intervention of enforcement officers

At the end of each quarter of this phase, the consultant shall produce seven (07) copies of a quarterly system performance evaluation report for the Contracting Authority's use. Each report will be submitted for review by the Contracting Authority's project monitoring team.

At the end of this phase, the consultant will produce a report in seven (07) copies on execution compliance, which will have guided the decision-making of the acceptance committee. This report will be subject to a technical acceptance review during the provisional acceptance of the base contract.

Phase 3: General Performance Monitoring and Evaluation

This two-month phase will involve:

- Monitoring and evaluating, in liaison with the Technical Directorate, the performance of the Intelligent Traffic Management System
- Preparing, in liaison with the Road Transport Directorate (Technical Directorate), the effective conduct of the final acceptance sessions for both the fixed and conditional tranches
- Producing the relevant minutes

At the end of this phase, the consultant will produce a report in seven (07) copies on execution compliance, which will have guided the decision-making of the acceptance committee. This report will be subject to a technical acceptance review during the provisional acceptance of the base contract.

3. ALLOTMENT

This service comprises a single lot.

4. ESTIMATED COST

The estimated cost of the service, based on preliminary studies, is sixty million (60,000,000) CFA francs inclusive of all taxes, i.e., thirty million (30,000,000) CFA francs per tranche.

5. EXECUTION TIMEFRAME

The maximum timeframe set by the Contracting Authority for the execution of the services covered by this Tender is twenty-four (24) months, i.e., twelve (12) calendar months per tranche. This period begins from the date of notification of the service commencement order.

6. PARTICIPATION AND ELIGIBILITY

Participation in this Tender is reserved for companies appearing on the shortlist resulting from Expression of Interest Notice (AAMI) No. 006/AAMI/MINT/SDBMM/SMAR/2025 of 28 October 2025.

N°	Names of pre-qualified candidates	Adresses
1	AFREETECH	TEL: 242 68 56 77/673 80 81 48. BP: 35107 Yaoundé
2	ETS TFM INTERNATIONAL	TEL: 675 252 489/656 762 748. BP: 7048 Yaoundé
3	ETS SEIFORM	TEL: 656 762 748. BP: 7966 Yaoundé

7. FINANCING

The services covered by this Tender are financed by the Road Fund, Fiscal Years: 2026 and 2027.

8. SUBMISSION METHOD

The submission method selected for this consultation is exclusively online.

9. TENDER BOND

Under penalty of rejection, each bidder must attach to their administrative documents a stamped tender bond, manually receipted, in the amount of six hundred thousand (600,000) CFA francs, issued by a financial institution accredited by the Minister of Finance to issue bonds in the area of public procurement, as listed in document 14 of the Tender File, and valid until thirty (30) days beyond the offer validity date. The absence of a tender bond issued by a first-class bank or accredited financial institution authorized by the Ministry of Finance will result in the outright rejection of the offer. A tender bond submitted that has no relation to the relevant consultation is considered non-compliant. A tender bond presented during the bid opening session is inadmissible and considered absent. Every tender bond must be accompanied by a CDEC receipt.

10. CONSULTATION OF THE TENDER FILE

The physical file may be consulted free of charge at the Contracting Authority's offices during working hours and days, at the Procurement Department, door number C120, telephone: (237) 222 23 31 73, from the date of publication of this notice. It may also be consulted online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, and on the ARMP website (www.armp.cm).

11. ACQUISITION OF THE TENDER FILE

The physical version of the Tender File may be obtained from the Contracts Department, door C120, telephone: (237) 222 23 31 73, from the date of publication of this notice, upon presentation of a payment receipt for a non-refundable sum (tender document purchase fee) of fifty thousand (50,000) CFA francs at the Public Treasury. The electronic version may also be obtained by free download at the addresses indicated above. However, submission by physical or electronic means is conditional upon payment of the tender document purchase fee.

12. SUBMISSION OF BIDS

Each offer must be written in French or English. As submission is exclusively online, the offer must be transmitted by the bidder on the COLEPS platform no later than 02 JUN 2026 at 1:00 PM. A backup copy saved on a USB drive or CD/DVD, the original physical copy of the offer, and the online submission receipt must be sent in a sealed envelope clearly and legibly marked "backup copy," along with the following notation, to the Procurement Department within the allotted timeframe:

RESTRICTED NATIONAL TENDER NOTICE No. 001 /AONR/MINT/CIPM/2025 OF
MAY 2026 FOR THE PROJECT MANAGEMENT OF THE IMPLEMENTATION OF AN
INTELLIGENT ROAD TRAFFIC MANAGEMENT SYSTEM IN CAMEROON

FINANCING: ROAD FUND – FISCAL YEARS 2026 AND 2027

"To be opened only during the evaluation session"

Maximum file sizes for documents to be submitted on the platform are:

- 5 MB for the Administrative Offer
- 50 MB for the Technical Offer
- 5 MB for the Financial Offer

Accepted formats:

- PDF for text documents
- JPEG for images

Candidates should use compression software to reduce file sizes where necessary.

NB: The backup copy must be distributed across three separate USB drives:

- 1st drive: administrative file and technical offer
- 2nd drive: financial offer
- 3rd drive (witness offer): financial offer

13. ADMISSIBILITY OF BIDS Administrative documents, the technical offer, and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted under sealed cover. The following will be deemed inadmissible:

- Envelopes bearing identifying information about the bidder
- Envelopes received after the submission deadline
- Envelopes with no reference to the Tender
- Envelopes not complying with the submission method
- Non-compliance with the number of copies specified in the Special Tender Regulations, or offer submitted in copies only

Any incomplete offer will be declared inadmissible. The absence of a tender bond or non-compliance with the Tender File document templates will result in outright rejection with no recourse. All tender bonds must be accompanied by a CDEC receipt.

Furthermore, initialed originals of the administrative, technical, and financial offers, written in French or English, must be submitted in a sealed envelope to the Contracts Department of the Ministry of Transport no later than .../.../2026 at 1:00 PM, bearing the following notation:

OPEN NATIONAL TENDER NOTICE N. 001 /AONR/MINT/CIPM/2025 OF
FOR THE PROJECT MANAGEMENT OF THE IMPLEMENTATION OF AN
INTELLIGENT ROAD TRAFFIC MANAGEMENT SYSTEM IN CAMEROON

FINANCING: ROAD FUND – FISCAL YEARS 2026 AND 2027

"To be opened only during the evaluation session"

For Restricted Tenders (two-stage opening), in addition to the required number of copies of the financial offer, the bidder must present one copy of the financial offer on 2 (two) separate USB drives – one serving as a witness offer, clearly labeled as such, for safekeeping by the Public Procurement regulatory body. Failure to present this witness offer will result in rejection at the time of envelope opening.

14. OPENING OF BIDS Bids will be opened in two stages. Administrative and technical offers will be opened on .../.../2026 at 2:00 PM by the Internal Tender Board of the Ministry of Transport, in the MINT round building meeting room. Only financial offers of bidders achieving a qualifying technical score of 70/100 will be opened at a later date following publication of technical evaluation results. Only bidders or their duly authorized representative may attend the opening session. Administrative documents must be originals or certified copies dated less than three (03) months before the submission deadline. Non-compliant documents not provided within 48 hours of opening will result in rejection.

15. EVALUATION CRITERIA

15.1 Eliminary Criteria

Failure to meet any of the following will result in rejection:

1. Absent or non-compliant stamped tender bond at opening
2. Failure to produce a non-compliant/absent administrative document within 48 hours of opening (except the tender bond)
3. Absence of a dated and signed integrity charter
4. Absence of a dated and signed declaration of commitment to environmental and social clauses
5. Absence of any element of the financial offer (submission letter, unit price schedules, bill of quantities)
6. Absence of a priced item in the bill of quantities
7. Absence of the witness financial offer
8. False declarations, fraudulent maneuvers, or falsified documents
9. Technical score below 80 out of 100
10. Failure to meet 80% of essential criteria
11. Absence of a sworn statement of non-abandonment of contracts in the past three years
12. Absence of a backup copy in the event of COLEPS platform malfunction
13. Non-compliance with required file formats
14. Absence of CCAP and Terms of Reference initialed on each page and signed on the last page with the notation "read and approved"

15.2. Essential criteria.

N°	Criteria	Score
1	Présentation of the offer	05 points ;
2	Bidder's experience	30 points
3	Competence of key personnel	40 points ;
4	Understanding of Terms of Reference, methodology, schedule, and work organization	20 points.
5	Logistical and material resources	05 points
	Total	100 points

Offers scoring below 80 out of 100 on essential criteria will be eliminated.

16. CONTRACT AWARD

The Contracting Authority will award the contract to the bidder meeting all required qualification criteria whose offer is evaluated as the most advantageous, including any discounts offered.

17. VALIDITY PERIOD OF OFFERS

Bidders remain bound by their offers for ninety (90) days from the bid submission deadline.

18. DISCOUNTS

To be taken into account, any discounts offered must be stated in both words and figures, typed (not handwritten) on the submission letter.

19. ADDITIONAL INFORMATION

Additional information may be obtained during working hours from the Contracts Department, door number C120, telephone: (237) 222 23 31 73, or online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

20. ANTI-CORRUPTION AND MALPRACTICE

To report any corruption or malpractice, please contact CONAC at number 1517, the Public Contracts Authority (MINMAP) by SMS or call at: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, or ARMP at number

Copies :

- MINT
- ARMP
- Président -CIPM-SPI
- Affichage
- SMAR/archivage

Yaounde ¹⁹ MAI 2026



[Handwritten Signature]
MUEHE Jean Ernest Mouséna